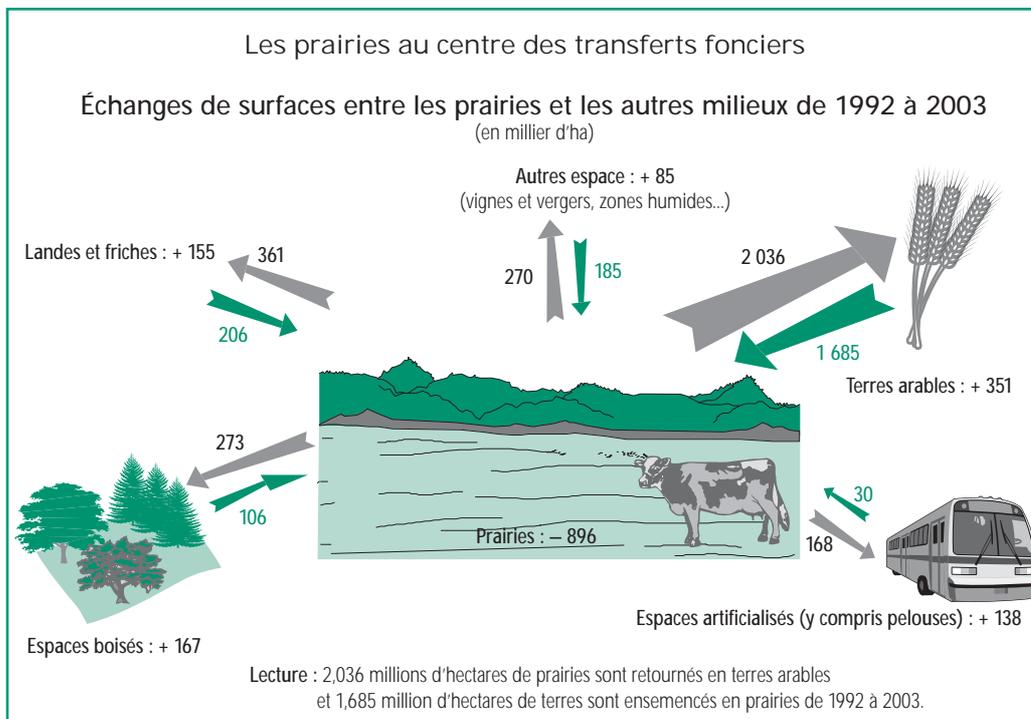


Les prairies alimentent les changements fonciers

La superficie des prairies diminue de 7 % de 1992 à 2003. Les régions laitières sont les plus touchées. Les transferts profitent aux terres arables en pourtour des bassins céréaliers. Mais ces dernières cèdent à la poussée urbaine à proximité des agglomérations.

Du blé, des constructions, des landes ou des forêts à la place des prairies. Elles perdent 900 000 hectares soit 7 % de leur superficie entre 1992 et 2003. Les prairies en avaient déjà cédé près de 2,5 millions de 1982 à 1992. Mais cette tendance s'est fortement ralentie depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, qui coïncident avec la mise en place de la prime au maintien des systèmes d'élevage

extensif¹ (PMSEE). Ces transformations traduisent d'abord l'intensification des activités agricoles et dans une moindre mesure la poussée de l'urbanisation. Elles proviennent aussi de l'abandon de pâturages qui passent à l'état de landes puis de forêts. Les prairies constituent le principal réservoir de surfaces pour les changements d'occupation des sols qui concernent 8,5 millions d'hectares de 1992 à 2003. Peu visibles à court terme, ces transformations modèlent les paysages agricoles, qui deviennent de plus en plus hétérogènes.



Échanges défavorables aux prairies

Le recul des prairies est le résultat de mouvements contradictoires, avec des disparitions dans certaines zones et de nouvelles implantations ailleurs. Le transfert net de 350 000 hectares de prés en onze ans vers les terres arables provient ainsi de deux flux. Le plus important conduit à la mise en culture de plus de 2 millions d'hectares de prés. Et le second à l'implantation de 1,7 million de prairies sur d'anciennes terres arables. Les échanges des prairies avec les

Source : Agreste - Enquêtes sur l'utilisation du territoire 1992 et 2003

1. Remplacée en 2003 par la prime herbagère agri-environnementale (PHAE).

Pour en savoir plus...

■ « L'utilisation du territoire en 2003 », *Agreste-Chiffres et données série agriculture*, n° 157, mars 2004

■ « Les paysages agricoles en repli devant les landes et les villes », *Agreste-Primeur*, n° 76, juillet 2000

■ « La nouvelle Pac : modalité d'application nationale 2005-2006 », disponible sur le site du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.europeetinternational.politiqueagricolecommune_r18.html

et le site Internet du Scea : www.agreste.agriculture.gouv.fr

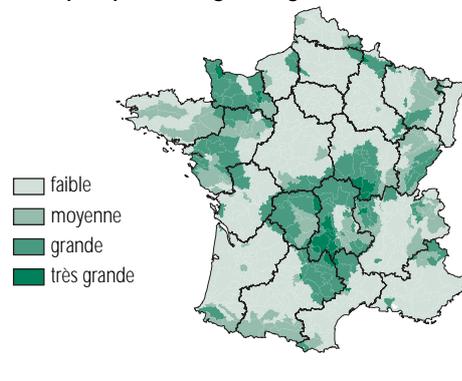
> autres catégories de sols sont d'une moindre importance. De 1992 à 2003, près de 167 000 hectares laissent la place aux espaces boisés, 155 000 hectares aux landes et aux friches, 138 000 aux espaces artificialisés et 85 000 hectares aux autres espaces. La nouvelle politique agricole commune, qui entre progressivement en vigueur à partir de 2005, devrait atténuer les disparitions de prairies. Elle impose à chaque État un « relatif » maintien de la part des prairies de 5 ans ou plus dans les surfaces agricoles. À terme le dispositif réglementaire prévoit que le montant des aides communautaires sera diminué en cas de non-respect. Les mutations foncières devraient donc s'exercer davantage au détriment d'autres catégories de sols.

Divergence des systèmes laitiers et allaitants

Le recul des prairies illustre les mutations de l'élevage laitier vers une intensification croissante. Le maïs fourrage se substitue aux herbages. Entamée en 1984 avec l'instauration des quotas laitiers, cette évolution se poursuit depuis. Le nombre d'exploitations laitières, souvent

Les plus vastes îlots de prairies dans le Massif central

Taille moyenne des îlots de prairies par petite région agricole en 2003



Source : Agreste - Enquête sur l'utilisation du territoire 2003

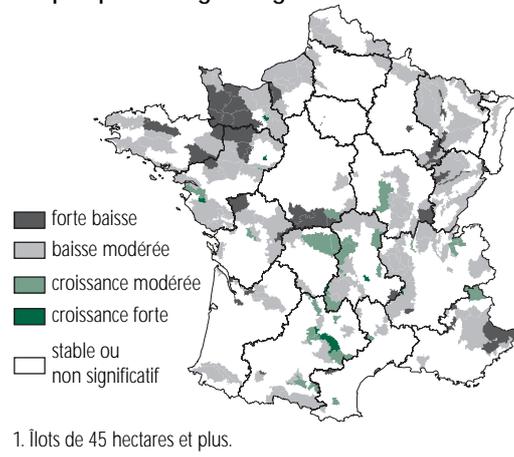
bretonnes ou normandes, est divisé par deux de 1988 à 2000. Les producteurs de viande bovine, concentrés dans

La réduction des îlots de prairies affecte en premier lieu les régions laitières

le Centre de la France, résistent mieux. La disparition des prairies morcelle aussi les paysages. Sur l'ensemble de la France, la

taille moyenne des îlots de prairies, c'est-à-dire l'ensemble de parcelles de prairies voisines, diminue modérément depuis 1992. Les plus vastes îlots de prairies se trouvent dans les régions traditionnelles d'élevage : Normandie, Maine, Anjou, Vosges, Jura, Massif central, Rouergue et Monts de Lacaune. La réduction des îlots de prairies affecte en premier lieu les régions laitières de la Basse-Normandie et du Maine. Dans la Manche, elle est plus particulièrement soutenue au sud-est du département. Ce département perd 10 % de prairies entre 1992 et 2003, essentiellement au profit des terres arables. Le maïs fourrage y progresse de 13 %. La disparition des herbages s'observe également en dehors des zones d'élevage bovin laitier. Elle porte sur plus d'un quart des surfaces en herbe dans les Alpes-de-Haute-Provence. Dans ce département spécialisé dans l'élevage ovin, les îlots de prairies de taille modérée, affichent un recul significatif depuis plus de dix ans. Les prairies laissent la place aux espaces boisés. Mais les conséquences sont moins perceptibles sur les paysages déjà morcelés. Les agrandissements d'îlots de prairies sont plus rares sur la période étudiée. Ils sont

Forte réduction des îlots de prairies dans les zones d'élevage laitier Variation moyenne des îlots de prairies¹ par petite région agricole de 1992 à 2003



Source : Agreste - Enquêtes sur l'utilisation du territoire 1992 et 2003

> surtout observés dans des régions traditionnellement orientées vers la production de viande bovine. Dans le Massif central, les pâturages se maintiennent beaucoup mieux. Certains îlots de prairies progressent dans la Creuse, le Puy-de-Dôme et le Tarn.

Faible avancée des terres arables

De 1992 à 2003, les terres arables s'étendent de 135 000 hectares. Cette « avancée » ne provient que des prairies, car les terres arables reculent devant toutes les autres catégories de sols. Elles perdent 135 000 hectares sur les sols artificialisés, et de 20 000 à 30 000 hectares sur les espaces boisés ainsi que landes et les friches. L'extension des îlots de terres arables se limite à la périphérie des grands bassins céréaliers : en Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, au nord de l'Auvergne, en Franche-Comté et en Lorraine. Entre 1992 et 2003, les superficies en terres arables progressent de 20 % dans la Manche et dans les Vosges, 15 % en Haute-Marne et Haute-Saône, 10 % en Meurthe-et-Moselle ou en Mayenne. Dans ces régions d'élevage, surtout orientées vers la production laitière, les îlots de cultures arables s'agglomèrent presque exclusivement au détriment des prairies. Les autres composantes du paysage n'évoluent guère. Sur l'ensemble de la France, la taille moyenne des îlots de cultures annuelles reste stable. Les plus gros îlots se concentrent dans les grands bassins de productions céréaliers : Beauce, Brie, Champagne, Artois et Picardie. Les îlots de cultures annuelles peuvent y atteindre plusieurs centaines d'hectares. Les superficies en terres arables varient peu en dix ans dans ces bassins céréaliers. Mais la taille des îlots décroît légèrement, laissant entrevoir ici aussi les prémices d'un mitage sous-jacent. Ce

Les espaces boisés s'étendent autant que les espaces artificialisés Évolution des sols entre 1992 et 2003 (en million d'ha)

Occupation en 2003	Occupation en 1992						Ensemble 2003
	Espaces boisés	Terres arables	Prairies	Landes et friches	Espaces artificialisés	Autres espaces ¹	
Espaces boisés	15,2	0,1	0,3	0,4	ε	0,3	16,3
Terres arables	0,1	12,6	2,0	0,1	ε	0,2	15,0
Prairies	0,1	1,7	10,5	0,2	ε	0,2	12,7
Landes et friches	0,1	0,1	0,4	1,1	ε	0,5	2,2
Espaces artificialisés	0,1	0,2	0,2	0,1	2,6	0,2	3,4
Autres espaces ¹	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	4,3	5,2
Ensemble 1992	15,8	14,9	13,6	2,0	2,9	5,7	54,9
Évolution 1992-2003	+ 0,5	+ 0,1	- 0,9	+ 0,2	+ 0,5	- 0,4	///

1. Roches, zones humides, vignes et vergers...

Source : Agreste - Enquêtes sur l'utilisation du territoire 1992 et 2003

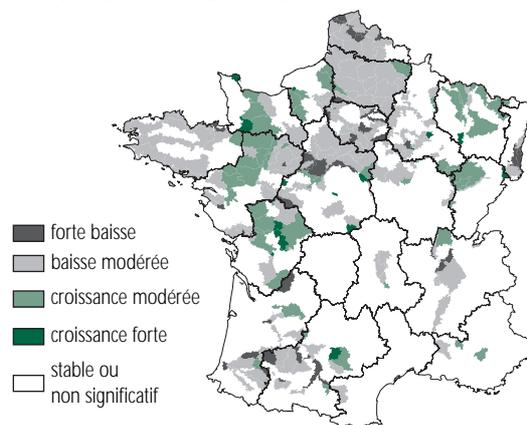
morcellement demeure toutefois modéré. Les zones les plus fragiles sont situées à proximité des grandes agglomérations. En Seine-et-Marne, où les sols artificiels progressent de 15 % sur

recule de même en vallée du Rhône à proximité de l'agglomération lyonnaise. En Bretagne, région prisée par le tourisme, la surface des terres arables diminue de près de 4 % entre 1992 et 2003. Le morcellement des terres agricoles se fait par l'avancée urbaine, et de manière moins forte par celle de la forêt. C'est dans le Finistère que le phénomène est le plus marqué : les cultures annuelles reculent de 6 % et la taille moyenne des îlots de terres arables diminue. Le morcellement des îlots de cultures est également visible dans l'extrême

Le morcellement des terres arables se fait par l'avancée urbaine

la période 1992-2003, la taille des îlots de cultures annuelles se réduit fortement dans certaines régions agricoles. Elle

Un mitage sous-jacent des meilleures terres arables Variation moyenne des îlots de terres arables¹ par petite région agricole de 1992 à 2003



1. Îlots de 45 hectares et plus.

Source : Agreste - Enquêtes sur l'utilisation du territoire 1992 et 2003

- > Sud-Ouest, même si les surfaces en terres arables restent stables entre 1992 et 2003. Dans certaines régions agricoles, les îlots perdent jusqu'à plusieurs dizaines d'hectares. Les paysages de ces départements se remodelent peu à peu.
- Véronique Rabaud**
Scees – Bureau des statistiques végétales et forestières

Les prairies et la nouvelle Pac

■ La nouvelle politique agricole commune (Pac), adoptée le 26 juin 2003, entre en application progressivement en France à partir de 2005. Elle introduit notamment le maintien des pâturages permanents dans la surface des États. Sont considérés comme pâturages permanents, toutes prairies naturelles ou semées de cinq ans ou plus. Cette

obligation s'applique au niveau national ou départemental avec une tolérance de baisse de 10 %. À terme, des dispositifs d'autorisation préalable de retournement des pâturages permanents ou d'obligation de réimplantation des prairies retournées pourraient être instaurés.

Méthodologie

■ L'enquête sur l'utilisation du territoire, dite enquête Teruti, est effectuée chaque année par sondage. Elle utilise 15 500 segments carrés de 324 hectares répartis tous les 6 kilomètres sur l'ensemble du territoire national. Dans chacun des segments sont observés 36 points espacés tous les 300 mètres dans deux directions nord-sud et est-ouest. L'échantillon de l'enquête s'appuie donc sur plus de 555 000 points qui sont visités chaque année. Cet échantillon étant constant, on peut suivre l'évolution de l'occupation du territoire au cours du temps. Deux séries historiques sont disponibles sur les périodes 1982-1990 et 1992-2003. L'étude des évolutions entre ces deux décennies ne peut pas être réalisée en raison d'un changement d'échantillon intervenu en 1991.

■ L'occupation du sol en chacun des points est décrite par une nomenclature détaillée en 81 postes. Pour les besoins de l'étude, ces postes ont été agrégés en 5 catégories. Ce sont les **espaces boisés**, les **terres arables** y compris les **jachères**, les **prairies** y compris les estives et alpages, les **espaces artificialisés**, et les autres espaces (zones humides, sols à roche mère affleurante, vignes et vergers, landes, friches, chemins de terre, zones interdites). Les prairies sont dites « artificielles », quand elles sont composées de au moins 80 % de légumineuses semées. Elles peuvent alors être exploitées plus de six ans. Les prairies sont dites

« temporaires », quand elles sont semées depuis moins de six ans en graminées fourragères associées ou non à des légumineuses. Les autres prairies sont qualifiées de « permanentes », de surfaces enherbées peu productives, d'alpages ou d'estives, ou encore de prés-vergers.

■ La taille des îlots est estimée par comptage du nombre maximal de points voisins ayant la même occupation du sol au sein de chaque segment. Chaque point est situé sur une parcelle homogène, de taille variable, caractérisée selon la nomenclature agrégée en 5 postes. La proximité de plusieurs points semblables d'un point de vue de l'occupation du sol constitue une unité « paysagère » désignée ici par le terme d'îlot. Mais les points d'observation étant distants de 300 mètres, les îlots décrits dans l'étude ne sont pas forcément compacts ni homogènes. Par exemple, deux prairies, identifiées par deux points voisins, et constituant donc un îlot, peuvent être séparées par un chemin. L'îlot est donc décrit par son occupation majoritaire.

■ Chaque segment de 324 hectares constituant une fenêtre d'observation, on ignore ce qu'il y a en périphérie. Les tailles d'îlots ne peuvent être calculées avec précision et constituent dans ce cas des minima. Les évolutions dans le temps peuvent néanmoins être étudiées dans l'hypothèse d'une erreur constante de mesure.

23 % de prairies

■ Le territoire français s'étend sur près de 55 millions d'hectares. Il se compose de 30 % d'espaces boisés, 27 % de terres arables, 23 % de prairies, 4 % de landes et de friches et de 6 % de sols artificialisés en 2003. Le reste est principalement constitué de zones humides, de roches et de vignes et de vergers. Les paysages herbeux dominent en Basse-Normandie, Auvergne et Limousin avec plus de 40 % de prairies sur ces territoires. Elles occupent environ un tiers des surfaces en Franche-Comté et dans les Pays de la Loire. L'Île-de-France est la région la plus pauvre en herbe avec moins de 3 % de prairies. Les grands bassins de productions céréalières sont implantés tout autour de Paris. Ils se caractérisent par des terrains plats largement ouverts sur l'horizon. Les îlots de culture, de grande taille, rendent d'ailleurs les paysages monotones. En Picardie ainsi que dans le Nord - Pas-de-Calais, les terres arables couvrent la moitié du territoire. Elles occupent plus de 40 % des surfaces dans le Centre, en Champagne-Ardenne, Île-de-France et dans le Poitou-Charentes. Les terres arables représentent moins de 7 % des surfaces en Limousin, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. L'Île-de-France reste la région la plus urbanisée de France avec plus de 15 % de sols artificialisés. La région Nord - Pas-de-Calais se détache également du lot avec près de 11 % de son territoire artificialisé en 2003.